

Rapport d'activité

2023



3

Rapport moral
par Pierre Siquier

6

Les missions
de France générosités

1.

Défendre et représenter

- 8** Structurer le dialogue avec les pouvoirs publics
- 9** Défendre la spécificité du modèle à gestion désintéressée français
- 10** Travailler en synergie avec notre écosystème français et européen

2.

Accompagner et soutenir nos membres

- 13** Animer le réseau France générosités
- 14** Accompagner le développement de la collecte digitale
- 16** Accompagner la croissance des legs et assurances vie
- 17** Sécuriser l'environnement juridique et financier

3.

Développer les générosités

- 19** Développer la connaissance sur les évolutions du don en France
- 20** Promouvoir la générosité auprès du grand public
- 22** Développer l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes

23

Les nouveaux adhérents

25

La gouvernance

26

Nos 141 membres

27

Notre équipe

28

Rapport financier

Rapport moral

Par **Pierre Siquier**,
Président de France générosités

L'année 2023 a été probablement l'une des pires années du monde contemporain et la société française n'a échappé ni aux différentes forces contraires que suscitent ces événements tragiques, ni à ses propres démons internes, alimentés par les extrêmes de tous bords. Devant ce constat peu optimiste, France générosités a tenté de comprendre les mécanismes qui pourraient troubler l'acte du don, a accompagné ses membres sur les problématiques concrètes du terrain et a été l'un des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics. Sans avoir à la date de publication de ce rapport les résultats du Baromètre de la générosité 2023, il semble que les Français ont été au rendez-vous en fin d'année malgré l'inflation.

Nos études montrent que si ces chiffres sont globalement positifs, le dessous des cartes l'est un peu moins, car le sursaut du don vient de l'urgence qui mobilise toujours l'émotion des Français. Aussi, l'année 2023 aura été marquée par les séismes au Maroc et en Libye, les conflits en Ukraine et au Proche-Orient et l'appel de septembre des acteurs de l'aide alimentaire pris en tenaille entre l'augmentation du nombre de bénéficiaires et l'augmentation du prix des matières premières.

Ensuite, les questions se posent lorsque l'on parle de la baisse des dons de -150 euros, de la baisse du nombre de donateurs hors urgence et de l'âge médian du donateur de 62 ans. Le tout avec une très forte progression des dons en ligne. Autant d'enjeux qui nécessitent une réflexion construite.

C'est pourquoi le Conseil syndical a demandé à l'équipe, fin 2022, de préparer un plan stratégique à cinq ans. 2023 a donc été l'année de la construction de ce plan et de sa concrétisation dans un plan d'action détaillé. Ce processus a fait l'objet de nombreux groupes de travail qui ont impliqué les membres du Conseil syndical tout au long du premier semestre.

Les principales orientations du plan stratégique ont été très vite confrontées à l'actualité du secteur.



Le volet représentativité et influence

Il nous a mené à l'affirmation forte du modèle français de gestion désintéressée. Nous sommes très présents dans les instances de l'ESS sur tous les sujets touchant à la non-lucrativité.

France générosités a contribué au niveau européen à la réflexion sur « l'association européenne » qui se traduira par une directive visant à intégrer dans les dispositifs nationaux existants un statut supplémentaire.

Nous avons également poursuivi notre réflexion sur l'EGD, entreprise à gestion désintéressée : avec la proposition d'un nouveau statut juridique permettant à un organisme sans but lucratif de développer une activité lucrative nécessaire à la réalisation de son objet social.

Sollicités par le ministère de l'Intérieur qui réfléchit avec le Conseil d'État, sur la simplification de la reconnaissance d'utilité publique (RUP) et de la modification des statuts des associations et fondations RUP, nous avons fait une contribution commune avec le Centre Français des Fonds et Fondations.

Nous avons également contribué aux réflexions dans le cadre des Assises de la simplification administrative lancées par la Ministre de l'ESS et de la vie associative en début d'année dont une partie des propositions a été portée par le député Quentin Bataillon dans sa proposition de loi pour la simplification de la vie associative.

Enfin, dans le cadre des élections présidentielles de 2022, nous avons proposé avec les autres têtes de réseau du secteur, de **créer la Conférence de la générosité et de l'engagement**, lieu de discussion entre l'ensemble des administrations concernées et l'ensemble des acteurs du secteur. La Conférence permettrait de mettre sur la table un certain nombre de sujets d'actualité structurels, juridiques, fiscaux etc. qui seraient ensuite traités par des groupes de travail durant toute l'année.

Marlène Schiappa, qui avait sous sa responsabilité à la fois l'ESS et le secteur associatif, avait accepté le principe et même fixé une date. Le dernier remaniement a rebattu les cartes avec deux ministères, l'un de l'ESS, l'autre du monde associatif. Mais nous restons optimistes sur la tenue d'une telle manifestation, indispensable à la fluidité nécessaire du secteur dans ces temps de déstabilisation.

L'accompagnement du réseau

Trois priorités principales :

🔍 **L'approfondissement de toutes les informations et données autour de la collecte digitale et de l'innovation.**

Le Baromètre de la générosité intègre depuis 2021 une vision donateur qui donne un éclairage particulièrement intéressant sur le profil des donateurs. Nous avons d'ailleurs consacré notre colloque 2023 aux dons des actifs (35-54 ans).

🔍 **Le suivi de la croissance des legs et libéralités** grâce à des partenariats avec les notaires et les assureurs. À noter la sortie du guide des libéralités à l'automne 2023.

🔍 **La sécurisation de l'environnement juridique et financier des praticiens de la collecte** avec un renforcement de notre accompagnement en concertation avec le ministère de l'Intérieur et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) sur l'Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger, nouvelle obligation comptable découlant de la Loi confortant le respect des principes de la République.

Enfin, nous avons été consultés en fin d'année par la Cour des Comptes pour donner notre avis – assez critique – sur un rapport qui doit sortir en 2024 : *30 ans de contrôle de l'utilisation des dons au service d'une plus grande transparence*.

Le volet grand public de la promotion de la générosité

Après avoir élaboré plusieurs scénarii, nous avons choisi de prioriser deux axes principaux : **le développement du site Infodon.fr comme plateforme de référence sur les générosités et le renouvellement de la campagne**

66 **Dans ce monde fracturé, je suis convaincu que notre secteur est de plus en plus un élément clé du contrat social français.**

Pierre Siquier, Président de France générosités

annuelle de communication en février. Cette dernière doit être conçue comme un temps fort fédérateur pour l'ensemble de nos membres. Le concept retenu et déclinable par tous : le «*super pouvoir du don*».

Enfin, **les fondateurs de l'École de la Philanthropie ont souhaité un rapprochement entre l'École et France générosités.** L'association œuvre au quotidien pour sensibiliser les jeunes aux grands enjeux de société, développer leur empathie et leur esprit critique et les inciter à mener des actions solidaires.

L'association met à la disposition des enseignants, via une plateforme pédagogique dédiée, des supports pédagogiques (notamment un guide), leur permettant de mener le projet en autonomie. L'objet étant très aligné avec les priorités stratégiques de France générosités, le syndicat a souhaité s'engager pour accompagner le déploiement du programme sur le territoire national de l'expérience menée à ce jour dans une centaine de classes par an.

Compte tenu des enjeux de cette opération, nous avons mis en place un processus de réflexion sur la structuration et la gouvernance de l'École qui durera jusqu'à la fin du premier semestre 2024, afin que le projet puisse véritablement se déployer à la rentrée scolaire 2024/2025.

La pédagogie dès le plus jeune âge est un élément clé pour le développement de la culture de la générosité en France. Le projet de rayonnement de l'École est particulièrement intéressant et motivant pour notre collectif.

Ce rapport moral est mon dernier car je termine mon deuxième mandat non renouvelable. Ces six années ont été passionnantes, engagées et dynamiques.

Passionnantes, par les hommes et les femmes de nos organisations qui sont animés d'une formidable énergie pour la réalisation de leurs missions sociales. Engagées, par la vigilance permanente nécessaire pour faire face aux quelques velléités des pouvoirs publics de troubler la vie du secteur. Dynamiques, grâce à l'équipe de France générosités, dirigée par Laurence Lepetit, qui a fait preuve d'une motivation sans faille. Dans ce monde fracturé, je suis convaincu que notre secteur est de plus en plus un élément clé du contrat social français et je suis fier d'avoir contribué à mieux le faire connaître.

La CNFF en 2023, un acteur incontournable du secteur

49 membres en 2022, **55 membres en 2023, et 62 membres à horizon 2024**, la Coordination Nationale du Face à Face (CNFF) a su rassembler et fédérer les acteurs du face à face, qu'ils soient associations, fondations ou agences. En dépit de leurs différences, les membres de la CNFF ont su débattre, échanger, trouver un consensus et œuvrer ainsi pour le bien d'un collectif exigeant et responsable face aux enjeux de pérennité du secteur.

En 2023, 2^e année d'existence de la nouvelle association, la CNFF s'est agrandie et a vu ses missions renforcées à la demande de ses instances de gouvernance : **la construction des plannings des missions en Ile-de-France et des missions itinérantes.**

L'Assemblée générale de mai 2023 a voté en faveur de statuts et règlement intérieur amendés afin de répondre au mieux aux besoins du collectif. Ainsi, **le calcul de cotisations des Agences Affiliées a été redéfini permettant une répartition du financement de la CNFF par ses membres, agences et organisations, basée sur le volume horaire de l'activité de face à face.**

Chaque année, la CNFF requestionne le « Référentiel pour l'organisation des missions de Face à Face en France ».

En 2022-2023, trois groupes de travail, 27 membres impliqués, plus de 100h de travail collectif ont été dédiés à la révision du Référentiel RUE. Deux groupes de travail, 18 membres impliqués, ont élaboré le **Référentiel pour les missions / campagnes en SITES PRIVÉS en métropole, et les missions / campagnes - tous canaux confondus – dans les DROM COM.** La réflexion sur le canal PORTE-A-PORTE a également été initiée fin 2022, dont les travaux se poursuivent en 2024.

La « Charte éthique de la collecte de Rue » a également fait l'objet d'une révision afin d'appliquer ce document-cadre aux trois canaux désormais référencés. Le Conseil d'administration soumettra ainsi aux membres de la CNFF, lors de la prochaine Assemblée générale, « **Le guide des bonnes pratiques de la collecte en face à face en France** », dont l'un des objectifs est de fédérer les membres, et les équipes opérationnelles, autour d'un socle commun de bonnes pratiques applicables en rue, en sites privés et en porte-à-porte.

2023 marque aussi le franchissement d'une étape supplémentaire de la CNFF dans son autonomie puisque le **siège social de l'association a déménagé** à l'automne, et l'équipe a intégré de nouveaux bureaux dans le 10^e arrondissement de Paris. Ce déménagement marque ainsi la fin de la colocation avec France générosités.

En 2023 ont été initiés les travaux de **digitalisation de l'outil Planning National des Missions**, un chantier capital, devenu incontournable au regard du nombre de missions déclarées par les membres de la coordination. Ces travaux s'inscrivent dans la durée, et devraient permettre à la CNFF – dès 2025 – de bénéficier d'un outil « métier » performant pour ses membres et pour l'équipe.

L'année 2023 a été intense au sein de la CNFF, l'implication des élus au sein du Conseil d'administration et du Comité paritaire a été forte, et l'année 2024 s'annonce tout aussi riche avec de nouveaux défis à relever. Pour répondre au mieux aux besoins de l'activité, en constante hausse depuis deux ans, l'équipe de la CNFF accueillera un.e **5^e salarié.e en 2024.**



Nos trois missions

France générosités est le syndicat professionnel des organisations faisant appel à la générosité du public qui rassemble associations et fondations œuvrant dans tous les champs de l'intérêt général. Au quotidien, France générosités défend les droits et les intérêts du secteur auprès des pouvoirs publics, accompagne ses membres et développe les générosités en France.

1.

DÉFENDRE ET REPRÉSENTER LE SECTEUR DE LA GÉNÉROSITÉ

France générosités œuvre pour défendre les spécificités du secteur de la générosité et développer son influence dans l'espace public en veillant à la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable au développement des générosités.

Structurer le dialogue entre les acteurs de la générosité et les pouvoirs publics.

Défendre la spécificité du modèle à gestion désintéressée français.

Travailler en synergie avec notre écosystème français et européen.

2.

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR NOS MEMBRES

France générosités agit au quotidien avec et pour ses membres afin de les accompagner dans leur stratégie et leur pratique de développement et de collecte, en favorisant les actions collectives et l'anticipation des évolutions du secteur.

Accompagner la montée en connaissance et compétence de nos membres.

Favoriser l'émergence et le développement de canaux de collecte digitale.

Renforcer le développement des libéralités par un plus grand partage des expertises.

3.

DÉVELOPPER LES GÉNÉROSITÉS EN FRANCE

France générosités poursuit également une mission visant à accroître les générosités en France et préparer l'avenir, à travers des programmes d'actions en direction des professionnels du secteur et du grand public.

Produire des études sur les dimensions collecte et sociétale de la générosité.

Promouvoir la générosité auprès du grand public à travers infodon.fr

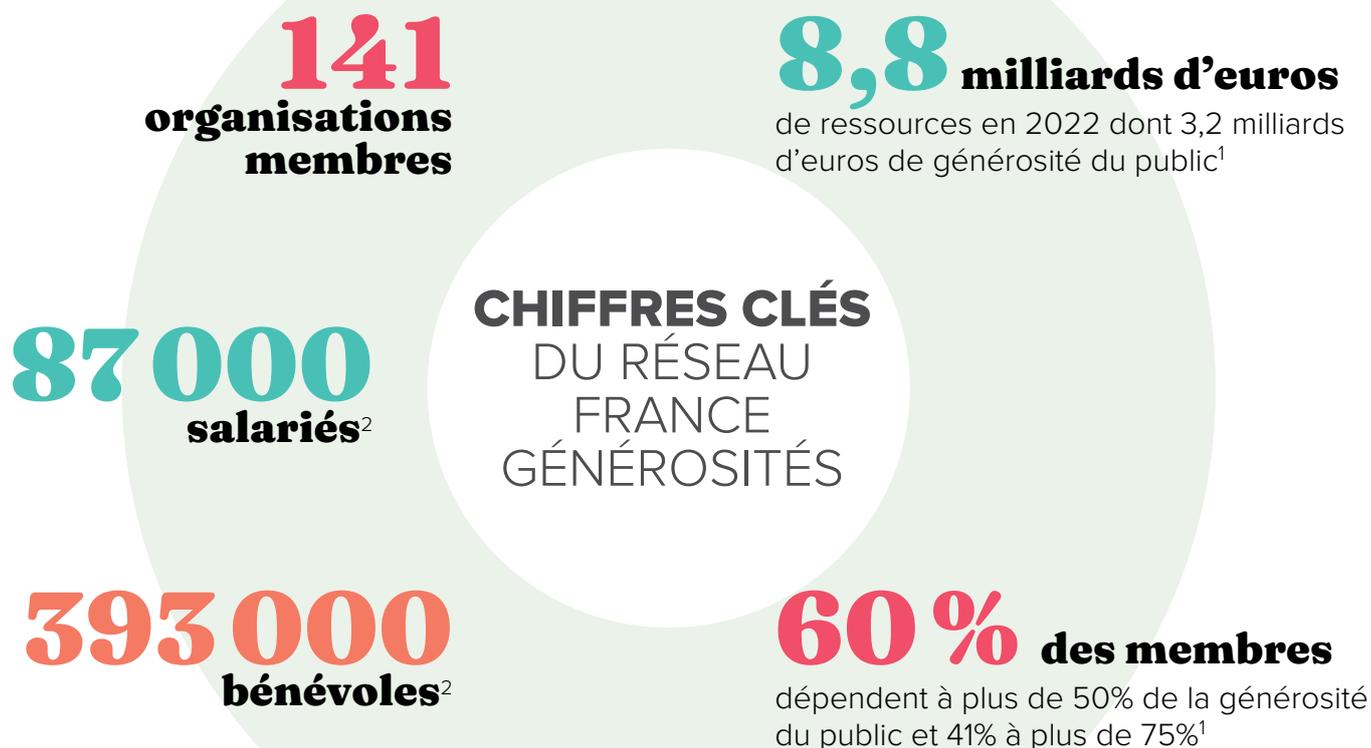
Développer l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes.



Notre collectif

Les membres de France générosités œuvrent dans tous les champs de l'intérêt général : l'accès aux droits pour tous, la protection de l'environnement et des animaux, la lutte contre la précarité, la solidarité en France et à l'international, la protection du patrimoine, la recherche médicale, l'accès à la santé, à l'éducation et à la culture pour tous.

Environ 2 500 salariés des 141 organisations membres ont été impliqués dans les actions du syndicat en 2023 : les collaborateurs des départements communication, marketing et collecte, juridique, libéralités, direction, administration et finances.



(1) Étude CROD 2022 – Panel de 111 structures membres. (2) Étude CER, France générosités, 2019.



1.

Défendre et représenter

- **Structurer le dialogue** avec les pouvoirs publics
- **Défendre la spécificité** du modèle à gestion désintéressée français
- **Travailler en synergie** avec notre écosystème français et européen



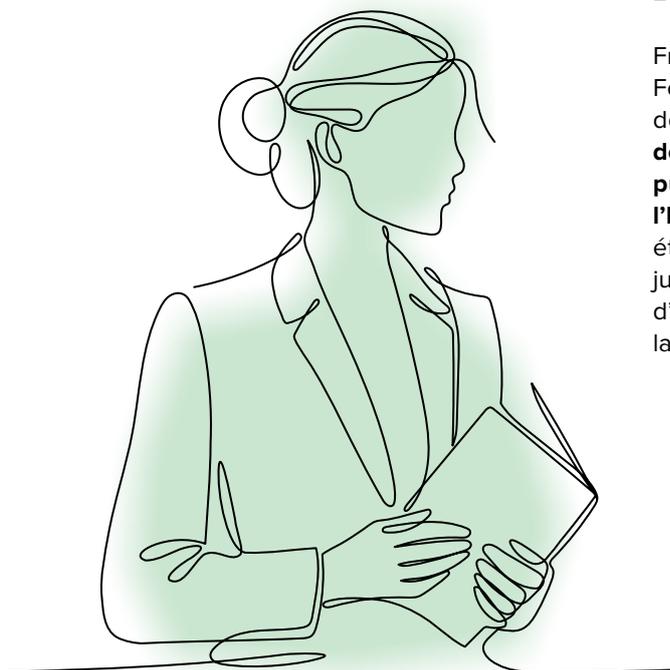
Structurer le dialogue avec les pouvoirs publics

La conférence de la générosité

Convaincus que l'apport de la générosité dans le contrat social français reste méconnu et faiblement pris en compte et que la multiplicité des interlocuteurs publics freine le développement d'une véritable politique publique de la philanthropie, France générosités et ses partenaires (Admical, Centre français des Fonds et Fondations et Le Mouvement Associatif) portent la **Conférence de la générosité**.

Cette conférence dont la feuille de route a été négociée avec le Cabinet de la Secrétaire d'Etat à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative devra installer un **groupe de concertation pérenne entre le secteur et les pouvoirs publics**. La feuille de route traite de sujets majeurs comme l'évolution de la définition de l'intérêt général, la simplification des statuts ARUP/FRUP, la défense du modèle à gestion désintéressée, et la recherche des voies et moyens d'accompagner le développement de la générosité des particuliers et du mécénat des entreprises sur tout le territoire.

La Conférence est pilotée, après les remaniements successifs, par le **Cabinet du Premier Ministre** et devrait voir le jour en 2024.



Simplifier la vie associative

Fin 2022, Marlène SCHIAPPA, alors secrétaire d'Etat à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative, lance une **grande consultation pour simplifier la vie associative**.

France générosités apporte sa contribution en février 2023 en proposant des mesures de simplification puis est auditionné en mai 2023 par le Groupe de travail vie associative de l'Assemblée nationale. Après le dépôt en juillet 2023 d'une proposition de loi, France générosités est à nouveau auditionné en novembre 2023 par le rapporteur Quentin Bataillon. France générosités, avec ses partenaires de la Coalition générosité, dépose plusieurs amendements, notamment en vue de **faire évoluer le cadre juridique du mécénat de compétence, de permettre aux salariés de donner aux organisations sans but lucratif leurs congés payés non pris et d'aménager les conditions dans lesquelles les associations peuvent consentir des prêts entre elles**. Des débats sont encore à venir en 2024 à l'Assemblée nationale puis au Sénat.

Faire évoluer la reconnaissance d'utilité publique

Le Conseil d'Etat et le ministère de l'Intérieur initient à l'été 2023 des travaux sur la reconnaissance d'utilité publique.

France générosités, avec le Centre français des Fonds et Fondations, met en place un groupe de travail composé de membres des deux organisations, afin de **partager des constats communs sur la reconnaissance d'utilité publique**. Une **note est transmise au ministère de l'Intérieur et au Conseil d'Etat en novembre 2023**, faisant état des difficultés, à la fois procédurales mais aussi juridiques, rencontrées par nos organisations reconnues d'utilité publique nécessitant de faire évoluer les textes et la doctrine.



Défendre la spécificité du modèle à gestion désintéressée français

L'entreprise à gestion désintéressée

Dans un contexte de refonte de la [loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire](#) et après plusieurs mois d'auditions, France générosités invite porteurs de projets, organismes à but non lucratif, têtes de réseau, praticiens du droit et universitaires à croiser leurs regards lors d'un débat sur le projet de création d'une entité nouvelle dans le secteur non lucratif : **l'entreprise à gestion désintéressée (EGD)**.

Cette proposition, qui est le fruit des travaux d'un groupe de travail de juristes de France générosités, vise à **mettre fin au contexte insécurisant auquel se heurtent les OSBL** qui menent des activités lucratives inhérentes à leurs missions et comblent ainsi les carences du marché, mais qui sont aujourd'hui soumis, en dépit de leurs spécificités, aux règles de la concurrence. Les échanges permettront de nourrir une étude d'impact à venir en 2024.

Association européenne

En octobre 2022, France générosités avait répondu à l'appel à contribution de la Commission européenne portant sur la proposition d'initiative législative du Parlement visant à une reconnaissance transfrontalière des associations dans l'Union européenne.

Après analyse de ces contributions, la **Commission publie le 5 septembre 2023 une nouvelle proposition de directive « relative aux associations transfrontalières européennes »**. Bien qu'elle adopte une approche centrée sur la liberté d'établissement (article 50 du TFUE) et le fonctionnement du marché intérieur (article 114 du TFUE) faisant entrer de plein droit les associations dans le champ de la concurrence, cette proposition permet pour la première fois dans un texte européen de poser une définition du « but non lucratif » avec une rédaction proche de la définition française.

Une nouvelle consultation publique est lancée par la Commission à laquelle France générosités répondra en 2024 en concertation avec ses partenaires (Mouvement Associatif, Centre français des Fonds et Fondations et ESS France).



Débat «Quel avenir pour l'entreprise à gestion désintéressée?», 13 juin 2023, Les Canaux



Travailler en synergie avec notre écosystème français et européen

L'adhésion à l'EFA

Dans le cadre du renouvellement de son plan stratégique 2023-2028, le syndicat s'engage résolument sur une voie européenne. Aussi, France générosités a-t-il entretenu pendant longtemps des relations informelles avec des têtes de réseaux similaires en Europe et rejoint en 2020 le **réseau de développement de la philanthropie WINGS**.

Tout début 2023, France générosités devient membre de l'[European Fundraising Association \(EFA\)](#) avec pour ambition de **défendre les spécificités du secteur non lucratif au sein de l'économie sociale et solidaire en Europe et d'anticiper les effets de bord des législations européennes sur le secteur**.

66 France générosités va sans aucun doute apporter son professionnalisme et sa grande expertise en matière de lobbying et de plaidoyer. Il y a de nombreux dossiers portés par EFA auprès des institutions européennes et un groupe de travail sur ces sujets. Par ailleurs, France générosités produit des études dont nos amis européens sont friands !

Yaële Aferiat, directrice de l'AFF

L'adhésion à ESS France

Alors qu'un certain nombre d'initiatives de l'Union européenne pourraient avoir un impact sur notre secteur (définition des conditions-cadres pour le développement de l'ESS, révision des règlements sur les aides d'État, initiative législative pour l'association européenne), France générosités s'attache à **défendre les spécificités des associations et des fondations et du modèle à gestion désintéressée en France au sein de l'économie sociale et solidaire**.

Aussi, le syndicat rejoint, en 2023, aux côtés du Mouvement associatif et du Centre Français des Fonds et Fondations, le réseau faïtier « ESS France » ou Chambre française de l'économie sociale et solidaire.

Cette année qui célèbre les 10 ans de la loi Hamon pour l'économie sociale et solidaire sera l'occasion de **réfléchir aux besoins de développement de l'ESS et aux priorités pour les 10 années qui viennent**.



Assemblée générale de l'EFA, 21 et 22 octobre 2023, Prague

2.



Accompagner et soutenir

- **Animer le réseau** France générosités
- **Accompagner le développement** de la collecte digitale
- **Accompagner la croissance** des legs et assurances vie
- **Sécuriser l'environnement** juridique et financier



Animer le réseau France générosités

Le réseau France générosités rassemble des **structures aux profils divers** : associations, fondations, fonds de dotation, mutuelles, établissements publics. Toutes les missions sociales sont représentées. Certains ont un modèle économique qui repose entièrement sur la générosité du public, pour d'autres les dons sont une source de financement supplémentaire qui permet de soutenir le développement de nouveaux projets et l'innovation.

La pluralité des membres de ce collectif favorise une richesse des échanges et le partage de bonnes pratiques. France générosités organise **plusieurs temps de rencontre pour mieux se connaître et monter en compétences collectivement**.

- Les **webinaires** offrent l'occasion aux membres de faire des retours d'expérience et d'écouter l'intervention d'experts. En 2023, il a été abordé par exemple le sujet de l'affectation sociale des biens mal acquis, le voice marketing ou encore les tendances de la collecte internationale.

- La **dizaine de groupes de travail** traite notamment des problématiques liées aux cryptomonnaies et blockchainfundraising, au don par SMS, au community management, aux espaces donateurs, aux modes de paiement, au RGPD, aux libéralités, à la fiscalité, aux contributions volontaires en nature et à l'animation d'un réseau de bénévoles. Près de 400 personnes contribuent aux échanges.

- Des **temps forts en présentiel** rythment cette année. La Journée des adhérents a réuni 75 personnes pour célébrer les 25 ans du syndicat. Lors de l'assemblée générale le nouveau plan stratégique 2023-2028 est partagé. Une étude inédite sur le don des 35-45 ans est dévoilée à l'occasion du colloque annuel, événement phare qui a réuni près de 350 personnes. Plusieurs cafés de bienvenue en présentiel et en distanciel permettent d'intégrer les nouveaux adhérents et de créer du lien entre les membres déjà intégrés dans le réseau.

32

événements

organisés par le syndicat (webinaires et rencontres)

2 550

collaborateurs

accompagnés



54

réunions

de groupes de travail

7 700

documents

téléchargés sur l'espace membres

100%

des structures membres

ont participé à au moins un événement organisé par le syndicat



Accompagner le développement de la collecte digitale

Le plan stratégique 2023-2028 de France générosités acte le renforcement de l'accompagnement du réseau autour de la collecte digitale et de l'innovation. Cet accompagnement se structure en 3 axes :

► **Outillage commun :**

Créer des synergies entre pairs pour définir des modèles partageables voire communs mais aussi analyser les opportunités des solutions digitales pour la collecte

► **Sécurisation :**

Accompagner et sécuriser le développement de la collecte digitale

► **Développement de nouveaux canaux :**

Favoriser l'émergence de nouveaux canaux de collecte digitale

Au cœur des sujets d'échange et de travail avec les membres cette année : don par SMS, RCS, cryptomonnaie, modes de paiement, techniques numériques, tracking et données digitales, nouveaux formats, audio, social media...

L'étude des modes de paiement du don en ligne

La DSP2 et les nouvelles technologies ont bousculé les usages du don en ligne. Par ailleurs, certains nouveaux modes de paiement semblent adresser de nouvelles cibles aux comportements très différents. Pour explorer plus finement le sujet et identifier d'éventuelles opportunités, France générosités lance en 2023 une **étude inédite sur les modes de paiement du don en ligne en collaboration avec (et à partir de leur données) 5 prestataires de Formulaire De Don (FDD) : AssoConnect, Ediis Aid, GiveXpert, HelloAsso et iRaiser** (panel de 1,5 Md d'€ de collecte en 4 ans).

Plus de 150 participants lors de la **matinée de restitution de l'étude**, le 5 octobre 2023 dans les locaux de La Banque Postale !

Cette matinée a été l'occasion de décrypter de nouvelles tendances, des signaux faibles sur l'évolution de la collecte digitale mais également de remonter des problématiques rencontrées par les membres de France générosités et le

secteur. **Au programme de cet événement** : des retours d'expérience de trois organisations membres (APF France handicap, Apprentis d'Auteuil, Petits Frères des Pauvres) ; une table ronde avec les cinq prestataires de formulaires de dons (AssoConnect, Ediis Aid, GiveXpert, HelloAsso et iRaiser) ; une intervention de Novos pour présenter des analyses complémentaires sur le profil des donateurs issues du Baromètre de la générosité.

Le [replay](#) de la matinée et table ronde avec nos intervenants est disponible en ligne.



Faciliter les échanges avec les partenaires et les grands médias sociaux

Durant l'année, **plusieurs matinées d'échanges** ont été organisées par France générosités afin de faciliter les échanges sectoriels avec de nombreux partenaires :

- [LinkedIn Ad Grants](#)
- [LinkedIn Sales Navigator](#)
- [Rencontre avec les équipes de META](#)
- [Etre bénéficiaire du Podcastthon 2024 de ALTRUWE](#)
- [Programme de Solidarité Numérique de Solidatech](#)
- [Microsoft Grant](#)



Faciliter le partage entre pairs

France générosités anime des groupes de travail offrant un cadre de partage, de réflexion et d'action collective pour ses membres. Partant toujours de problématiques rencontrées par les professionnels participants, ces groupes permettent de travailler collectivement des réponses, de lever certains freins et d'en faire bénéficier ensuite l'ensemble des adhérents.

Ce cadre collectif et de partage permet à France générosités de travailler avec pertinence au **développement de nouveaux canaux de collecte**.

Au coeur de cet accompagnement se trouvent les membres du réseau France générosités qui s'investissent dans les groupes de travail, dans les webinaires et au quotidien dans le développement des canaux de la collecte digitale pour **partager leurs retours d'expérience, faire remonter leurs besoins et problématiques, mais également pour travailler ensemble autour de solutions innovantes pouvant être mises en place ou expérimentées**.

30

réunions

de groupe de travail autour de la collecte digitale

234

personnes mobilisées

12

webinaires

FOCUS SUR 5 GROUPES DE TRAVAIL

Crypto/Blockchain Fundraising

Nouveau groupe visant à travailler sur la sécurisation juridique mais également l'acculturation des organisations et de leur gouvernance aux enjeux de la blockchain et à son potentiel pour la collecte. Le groupe travaille sur le référencement et le développement des pratiques de due diligence et de gestion de risques qui donnera lieu à une fiche pratique en 2024.

Don par SMS

Nouveau groupe de travail lancé en janvier 2023 pour échanger entre pairs, travailler sur les problématiques rencontrées et développements du don par SMS récurrent et du RCS.

Community managers

Groupe de travail pour échanger entre pairs experts du social média management, du community management. Plus de 70 collaborateurs font partie du groupe de travail représentant 60 organisations membres du syndicat.

Espace donateurs

Lancement du groupe de travail en juin 2023 et du travail collectif sur les problématiques et innovations rencontrées sur les (projets d') espaces donateur.

Modes de paiement

Moyens de paiements VS cibles, évolutions de la réglementation FR et EU, virement instantané, open banking, performances et rentabilité / efficience, gestion de la BDD, mise en place technique nouveaux modes de paiements sont des exemples de sujets traités par ce groupe de travail.





Acompagner la croissance des legs et assurances vie

Publication du guide des libéralités avec le Conseil Supérieur du Notariat

La [quatrième édition du Guide des libéralités](#) est publiée en septembre 2023. Co-rédigé par le Conseil Supérieur du Notariat (CSN), le service juridique de France générosités et deux membres du syndicat (la FFAC et la Fondation Perce-Neige), cet ouvrage juridique complet sur les legs et libéralités vise à faciliter la collaboration entre notaires et organisations et fluidifier la gestion des dossiers de libéralités.

Cette nouvelle édition constitue une mise à jour de la précédente version de 2018 et y intègre de **nouveaux éléments pratiques, tels qu'un préambule dédié à l'impact du nouveau règlement comptable sur la comptabilité des organismes à but non lucratif**.

Le Guide des libéralités 2023 est mis en avant au Congrès des notaires fin septembre puis présenté au Forum national des associations et des fondations (FNAF) du 18 octobre 2023 lors d'un atelier coanimé par le CSN et France générosités.

Cet ouvrage est par ailleurs complété par la publication d'un **cas pratique dans la Semaine Juridique** du 13 octobre 2023 « Transmission de patrimoine : comment allier projet philanthropique et protection d'un proche ? ».

17

ans

de collaboration avec le CSN



Formation annuelle avec le Conseil Supérieur du Notariat

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat, France générosités propose chaque année une formation juridique à destination de ses membres. Cette année, la matinée de formation s'est tenue le 13 mars 2023 sur le thème « **L'association/la fondation/le fonds dotation légataire universel** ».

France générosités, APF-France handicap et deux notaires ont présenté aux organisations participantes leurs différents droits et obligations en tant que bénéficiaires d'un legs universel. Les intervenants ont également fait le point sur la fiscalité applicable dans le cadre de la réception d'un legs et les démarches éventuelles à effectuer auprès de l'administration fiscale.

Partenariat avec France Assureurs

Dans le cadre du [partenariat](#) qui lie France générosités et France Assureurs, un groupe de travail composé de représentants des deux structures ainsi que de quatre membres du syndicat (APF-France handicap, Fondation pour la Recherche Médicale, Médecins du Monde et Orphéopolis) s'est réuni tout au long de l'année 2023 pour travailler sur un **document pédagogique à destination des réseaux de distribution et intermédiaires d'assurance**.

La [plaquette d'information](#) issue de ces travaux, publiée en décembre, a pour but de faciliter l'accompagnement apporté par ces professionnels à leurs souscripteurs et adhérents lorsque ces derniers souhaitent désigner un organisme sans but lucratif en tant que bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie. Ce document reprend ainsi les principales questions susceptibles d'être posées par les souscripteurs et adhérents au cours de leur démarche philanthropique.

Ce document s'inscrit dans la continuité de la fiche pratique publiée en 2022 « **Assurance vie : Pièces justificatives en cas de désignation d'un organisme sans but lucratif comme bénéficiaire** ».



Sécuriser l'environnement juridique et financier

Groupe de travail DAF

Le règlement comptable ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, appliqué depuis 2020 par nos organisations, pose le principe de la comptabilisation des contributions volontaires en nature (CVN) c'est-à-dire l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte gratuitement un travail, des biens ou des services.

Un groupe de travail dédié aux CVN, composé de directeurs et responsables administratif et financier, s'est réuni à six reprises en 2023. Coanimé par Anne RAMONDA, expert-comptable commissaire aux comptes, et la directrice juridique de France générosités, ce groupe de travail avait pour objectifs de tendre vers une **harmonisation des pratiques au sein du secteur, de sécuriser les aspects juridiques et fiscaux des CVN, de renforcer la piste d'audit tout en simplifiant le processus et d'identifier les enjeux en matière de communication financière, y compris dans le cadre d'appel d'offres.**

Une fiche pratique reprenant le fruit des réflexions de ce groupe de travail sera publiée en 2024.

Contreparties au mécénat

France générosités contribue aux réflexions du groupe de travail mécénat avec le Centre Français des Fonds et Fondations et l'ADMICAL. Dans ce cadre, une **fiche pratique sur les contreparties au mécénat** est publiée dans le but d'accompagner nos membres sur la mise en place de partenariats avec leurs mécènes particuliers ou entreprises.

Afin d'illustrer cette fiche pratique, un **webinaire est organisé en décembre 2023 s'appuyant sur des témoignages de nos organisations** (cf photo ci-contre).

Conseiller, outiller et accompagner les membres

En 2023, France générosités a réalisé près de **350 consultations juridiques et fiscales**. L'équipe juridique répond aux questions des membres, dans un délai d'environ 15 jours, par mail ou au cours d'un entretien téléphonique ou en visioconférence.

Les sujets qui ont suscité le plus de demandes en 2023 sont ceux relatifs aux **reçus fiscaux** (près de 30% des consultations). Si la majorité de ces questions concernent le cadre général applicable à la délivrance des reçus (forme et contenu du document, modalités de valorisation de certains dons...), elles nécessitent parfois un accompagnement dédié, notamment lorsqu'elles portent sur des opérations ou événements caritatifs bien spécifiques.

Par ailleurs, les demandes liées aux thématiques de la **protection des données personnelles et au mécénat/partenariat d'entreprise** (produit-partage, contreparties, mécénat de compétences...) ont doublé par rapport à l'année 2022.

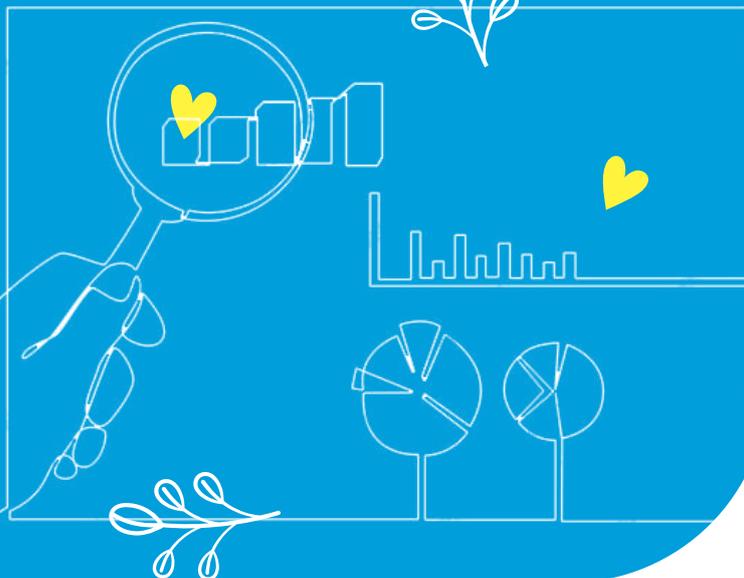
75%

des membres

ont sollicité le service de conseil juridiques et fiscal

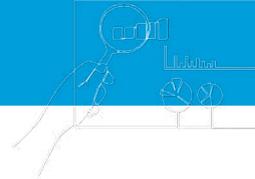


3.



Développer les générosités

- **Développer la connaissance** sur les évolutions du don en France
- **Promouvoir la générosité** auprès du grand public
- **Développer l'éducation à la générosité** auprès des plus jeunes



Développer la connaissance sur les évolutions du don en France

Tendances des dons des particuliers

France générosités conduit, chaque année et en collaboration avec Novos, le [Baromètre de la générosité](#) qui permet d'analyser les évolutions des dons des particuliers sur une période de 15 ans à travers un faisceau de plus de 60 indicateurs. Les résultats complets de cette étude ne sont accessibles qu'aux membres souscripteurs. Des chiffres clés sont cependant diffusés au plus grand nombre, permettant de partager les grandes tendances observées en 2022 :

- ▶ **Progression de 1% de la collecte par rapport à 2021 en euros courants**, hors urgence Ukraine. En prenant en compte l'inflation, cette évolution est de **-3,9% en euros constants**.
- ▶ **Fort élan de générosité pour l'Ukraine** : en comptabilisant les dons d'urgence pour l'Ukraine dans les données du baromètre, la progression de la générosité en 2022 a été de 4,7%.
- ▶ **La collecte digitale poursuit sa croissance** : la part des dons en ligne représente 26,8% de la collecte des dons ponctuels en 2022 (contre 18,8% en 2019).
- ▶ **Baisse de 6,9% des dons inférieurs à 150 euros** en 2022. Ces dons représentaient 73% de la collecte en 2004, contre 41,7% en 2022.
- ▶ **Accentuation de la baisse du nombre de nouveaux donateurs par organisation** : -11,2% en 2022 par rapport à 2012.

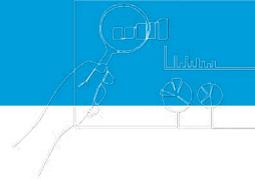


Approfondir les connaissances sur la générosité des actifs

Plus de 300 participants au Colloque 2023 de France générosités [“\(R\)éveiller la générosité des actifs !”](#)

Partant du constat du faible taux de donateurs parmi les 35-54 ans, France générosités a lancé une étude inédite visant à caractériser la générosité de cette tranche d'âge. Les enseignements de cette étude ont été restitués en avant-première lors de ce colloque et ont fait l'objet d'une table ronde croisant les regards de professionnels du secteur et d'experts pour mieux comprendre cette génération et envisager les leviers d'action possible.

- ▶ **« Le don des 35-54 ans », étude exclusive réalisée par Novos pour France générosités**, s'appuyant sur les données du Baromètre de la générosité et rassemblant une base de 16 millions de donateurs dédupliqués sur 15 ans. Cette étude permet de caractériser la générosité de cette tranche d'âge sur une période de plus de 15 ans ; d'identifier des comportements singuliers par rapport au don et les canaux privilégiés pour les mobiliser. [L'étude complète](#) est accessible sur notre centre de ressources en ligne.
- ▶ **Une table-ronde**, animée par Laurence Lepetit, déléguée générale de France générosités, a pu explorer ces résultats et donner des pistes d'interprétation ainsi que des leviers d'action. **Quatre intervenantes de grande qualité** : Agnès Crozet, directrice associée de l'ObSoCo ; Claire Schiller-Heuzé, directrice marketing et développement des ressources, AFM Téléthon et secrétaire générale de France générosités ; Isabelle Khuong, spécialiste en stratégie de marque et responsable de la coordination des études au sein du CerPhi ; ainsi que Laurence de Nervaux, directrice générale de Destin Commun.
- ▶ En fin de colloque, **Nicolas Bordas, vice-président international de TBWA**, directeur de l'Exécutive Master Communication Sciences Po Paris, a conclu par une séquence inspirationale “Donner le désir de donner”.



Les systèmes de valeurs des donateurs

Dans la poursuite de l'étude restituée au Colloque de novembre 2022 « [Les systèmes de valeurs des donateurs](#) », France générosités a organisé en avril 2023 pour ses membres un **webinaire visant à mieux appréhender cette nouvelle approche des comportements des donateurs et à identifier des potentiels leviers d'engagement au don**. Ce webinaire a été construit en deux séquences :

- ▶ Laurence de Nervaux et Marion Cosperec de Destin Commun sont revenues en détail sur les six familles de valeurs des Français permettant d'en comprendre les motivations par rapport au don et d'entrevoir des applications concrètes pour identifier des potentiels leviers de communication et de collecte.
- ▶ Guillaume Bienvenu de Greenpeace et Claude Pouvreau de la Fondation pour la Nature et l'Homme ont témoigné de leur mise en pratique de l'approche par les systèmes de valeurs dans leurs actions de communication et d'appel au don ciblées.

[La présentation et le replay](#) de ce webinaire sont disponibles sur l'espace membre du site de France générosités



Rapprochement avec le milieu académique

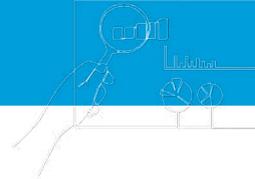
France générosités renforce ses liens avec le **monde académique** afin de contribuer au développement des connaissances sur la dimension sociétale de la générosité, et de documenter son apport à la cohésion sociale.

France générosités accueille une **chercheuse en économie comportementale**, Lucy Pfliger, en partenariat avec le Centre d'économie de la Sorbonne et la Chaire ESoPS. Sa thèse porte sur le comportement des donateurs. Ce renfort au sein du pôle études a permis notamment en 2023 d'ouvrir et d'enrichir nos connaissances, notre veille et la diffusion d'études issues du monde académique à travers notre [centre de ressources en ligne](#). Des expérimentations en économie comportementale seront lancées en 2024 portant sur les comportements donateurs.



France générosités était présent à la **11ème Conférence de l'ERNOP** (European Research Network on Philanthropy). Un rendez-vous annuel réunissant acteurs et chercheurs de la philanthropie en Europe. Une belle occasion pour l'équipe du pôle études de France générosités d'aller à la rencontre de pairs européens, d'identifier des contacts, des sujets et des données intéressantes à explorer.

France générosités participe activement au groupe de travail de l'**IFMA** « le financement de l'intérêt général par la philanthropie – relations et interactions entre générosité privée et associations », permettant de croiser expertises des acteurs de terrain avec celles des chercheurs. Un livre blanc de l'état de la connaissance tirée de cette initiative permettra de nourrir une réflexion et un engagement collectif avec l'ensemble des parties prenantes en 2024.



Promouvoir la générosité auprès du grand public

Dans le cadre de la préparation du plan stratégique 2023-2028, un travail conjoint avec les membres a été engagé pour repenser les actions de promotion des générosités auprès du grand public en France.

De ces travaux est ressortie -entre autres- la volonté collective de poursuivre deux grandes actions menées par France générosités, avec des ambitions renforcées et renouvelées :

- **Faire d'infodon.fr le site de référence sur les générosités en France**, afin de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre sur « comment, pourquoi et à qui donner ? ».
- **Renforcer l'identité de notre réseau à travers la campagne de communication annuelle sur la générosité**, créant un véritable temps fort d'engagement collectif autour d'un message commun.

Infodon.fr

20%

des Français

connaissent infodon.fr dont 7% qui savent de quoi il s'agit précisément

Source : Baromètre Image et notoriété, Ifop, mars 2023

Infodon.fr a été animé tout au long de l'année : plus de 3 actualités par mois, une mise à jour des informations juridiques et fiscales et de la FAQ, deux newsletters par mois aux abonnés... Tout ce travail a permis d'atteindre **379 000 pages vues en 2023 pour 242 000 sessions sur le site infodon.fr**, et cela sans aucune campagne payante durant l'année, preuve qu'il s'agit bien d'un site de référence sur la générosité pour le grand public !

La page la plus vue du site infodon.fr reste la rubrique « à qui donner » regroupant les fiches de présentation des associations et fondations membres, soit plus de 125 000 vues. Cela a permis de générer plus de 15 500 clics sortant vers les formulaires de don et sites internet des membres, soit un taux de transformation de 21%.

Préfiguration de la campagne 2024

Les deux dernières campagnes s'articulaient autour des slogans #DonnerFaitDuBien et #VosDonsAgissent. #VosDonsAgissent avait pour objectif de promouvoir une culture de la générosité et du don en France en soulignant l'impact positif des dons. L'un des indicateurs de réussite des campagnes est l'engagement des membres dans le relai et la diffusion des messages sur les réseaux. En 2022, cet objectif a été atteint puisque sur 131 membres, 91 ont personnalisé et relayé la campagne.

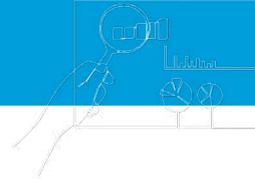
Dans le cadre du nouveau plan stratégique, il a été décidé de **renouveler le message, de redéfinir les objectifs et les ambitions en cohérence avec les attentes et décisions du réseau France générosités**. L'année 2023 a donc été consacrée à ce travail. Pour cela, après un appel d'offre finalisé en juillet, France générosités a travaillé avec une agence sur la création et le déploiement d'une **nouvelle campagne dont la première édition aura lieu en février 2024**.

Pour la première fois, la campagne choisit non pas d'ouvrir la période de la générosité début octobre mais plutôt de se placer en aval des campagnes de fin d'année du réseau dans une période propice aux remerciements et moins concurrentielle.

Le claim volontairement positif « **Vous avez un super pouvoir ! Votre générosité** » cherchera à interpeller sur ce super pouvoir que nous possédons tous et célébrera aussi l'engagement collectif.

D'abord parce que cette campagne sera déclinable par toutes les organisations membres de France générosités afin qu'elles puissent communiquer d'une seule voix, au-delà de leurs spécificités et de la diversité des causes qu'elles adressent.

Ensuite, parce que cette campagne portera en elle-même un message collectif « Nous avons un super pouvoir ! La générosité. ». Une façon de mettre en avant la générosité comme un puissant levier qui rapproche citoyens, associations et fondations mais également bénéficiaires, unis par des valeurs et une volonté commune d'agir pour l'autre et pour l'intérêt général.



Développer l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes

Partenariat renforcé avec l'Ecole de la philanthropie

L'Ecole de la philanthropie est une association qui œuvre au quotidien pour sensibiliser les jeunes aux grands enjeux de société, développer leur empathie et leur esprit critique et les inciter à mener des actions solidaires. **Agréée par le Rectorat de Paris depuis 2014, elle a sensibilisé près de 20 000 enfants de 8 à 11 ans à l'empathie et à l'engagement en faveur de l'intérêt général.**

Elle propose pour cela un programme pédagogique gratuit accessible aux enseignants et aux enseignantes via une plateforme dédiée, qui correspond au programme d'éducation morale et civique, ainsi qu'à plusieurs enseignements du Socle Commun de connaissance. **En plus d'être un centre de ressources, la plateforme numérique permet aux enseignants et aux enseignantes d'entrer en relation avec des associations partenaires pour la phase « action solidaire » du projet.**

En 2023, après 10 ans d'existence, l'association entame une **nouvelle phase de développement** pour répondre, d'une part, aux enjeux sociétaux de solidarité et de cohésion sociale, et d'autre part au besoin croissant des professionnels de l'éducation en matière de développement des compétences psychosociales chez leurs élèves.

Cette « éducation à l'empathie » étant un objectif affiché du Ministère de l'Education nationale, l'association mobilisera son expertise ainsi que les outils éducatifs qu'elle a développés pour répondre au besoin de formation des enseignants et des enseignantes. Une enquête menée par Ecolhuma en 2022 a en effet révélé que 9 enseignants sur 10 considèrent qu'ils doivent contribuer au développement des compétences psycho sociales des élèves mais seulement 10% déclarent mener des interventions structurées dans ce domaine.

C'est dans ce contexte, et **pour entamer un changement d'échelle, que l'Ecole de la philanthropie s'est rapprochée de France générosités** afin que son expertise et la force de son réseau lui permettent de sensibiliser toujours plus de jeunes à l'engagement en faveur de l'intérêt général. Les associations membres du syndicat peuvent devenir des associations partenaires qui bénéficient des projets solidaires des élèves. D'autres, qui coordonnent ou gèrent un réseau d'établissement scolaires, pourront proposer aux enseignants et enseignantes de participer à ce programme.



67%

des personnes ayant été éduquées au don

deviennent elles mêmes donatrices

Source : Les français dans la vie associative, INJEP 2023



©Marion Pouliquen/Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement

Nouveaux adhérents

La richesse du syndicat se nourrit de la pluralité de ses adhérents. France générosités est très heureux d'avoir accueilli **sept nouveaux adhérents** cette année. Bienvenue à tous !

Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine est le partenaire naturel des propriétaires (collectivités, particuliers ou associations) qui se mobilisent pour rendre la France plus belle.

Les missions de la Fondation couvrent toutes les expressions du patrimoine national. Tous les types de bâtiments (musées, théâtres, demeures, lieux de culte, moulins, fabriques, fontaines, ouvrages d'art...), mais aussi le patrimoine non bâti comme les paysages, milieux naturels, espèces en danger, mobiliers, véhicules, savoir-faire et lieux de mémoire.



Fondation Marianiste

La Fondation Marianiste soutient en France et dans sept pays dans le monde :

- L'éducation scolaire et la formation : écoles, collèges, lycées, centre de formations ; la Fondation est un outil au service du réseau scolaire marianiste français qui compte 12 000 élèves répartis dans 9 établissements.
- L'éducation à la santé : notamment par la gestion de deux centres de santé au Congo et au Togo, et un centre hospitalier au Cameroun.
- L'éducation à l'autonomie alimentaire : par l'exploitation de fermes agricoles en Côte d'Ivoire et en République du Congo.



L214

L214 est une association de défense des animaux utilisés comme ressources alimentaires (viande, lait, œufs, poissons). Depuis ses débuts en 2008, elle a rendu publiques plus de 135 enquêtes révélant les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. Ces vidéos ont permis de révéler les pratiques routinières et les dysfonctionnements d'une industrie qui considère et traite les animaux comme des marchandises.

Lanceuse d'alerte, L214 souhaite changer le regard que notre société porte sur les animaux et interroger la légitimité de les faire souffrir ou de les tuer sans nécessité. Par ses actions, elle s'emploie à faire reculer les pratiques les plus cruelles pour les animaux et à favoriser la transition vers une alimentation végétale.



Pour un Sourire d'Enfant

Créée par Christian et Marie-France des Pallières en 1996, l'association "Pour un Sourire d'Enfant" (PSE) est apolitique et non confessionnelle. Deux objectifs l'animent : sortir les enfants de la misère et les faire entrer dans le monde professionnel grâce à des formations qualifiantes qui leur assurent un avenir stable.

Pour y parvenir, plus de 600 salariés cambodgiens, plusieurs milliers de parrains (donateurs réguliers) et plus de 400 bénévoles se mobilisent autour de six programmes majeurs : nourrir, soigner, protéger, éduquer/scolariser, former à un métier, venir en aide aux familles. L'association prend aujourd'hui en charge plus de 6 500 enfants par an. Reconnue par les autorités cambodgiennes, elle est également déclarée de bienfaisance, lauréate du Prix des Droits de l'Homme de la République Française et labellisée IDEAS. Mise en lumière avec un grand succès par Xavier de Lausanne dans son film "Les Pépites", PSE a permis, depuis 1995, de sauver de situations de vie dramatiques, plus de 12 000 enfants cambodgiens qui, aujourd'hui, peuvent participer au développement de leur pays.



Renaloo

Experte, innovante et engagée depuis plus de 20 ans sur les maladies rénales, la dialyse et la greffe, Renaloo est une communauté active de patients et aidants. Association de patients agréée, elle porte trois grandes ambitions :

- Informer et soutenir les patients et leurs proches au quotidien (médical, social, juridique, financier...);
- Savoir et faire-savoir (identifier, produire et diffuser des connaissances issues des patients/aidants);
- Représenter et défendre la voix des patients (agir sur les politiques de santé et la démocratie en santé).



Toit à moi

Toit à Moi est une association née en 2007 de la volonté d'aider les personnes sans-abri à sortir de la rue de manière durable grâce à l'énergie citoyenne. Elle s'est fixée pour mission d'aider des personnes sans-abri à changer de vie. Comment ? D'abord en les logeant dans des appartements, puis en les accompagnant de manière intensive pour les aider à résoudre leurs problématiques, et enfin en créant du lien social (boire un café, partager un repas, aller à un concert etc.).



Solidarités Nouvelles pour le Logement

Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) est une fédération d'associations agissant en Ile-de-France. Son action s'ancre dans la conviction que toute personne doit pouvoir habiter un logement décent pour trouver sa place dans la société. L'association crée et loue des logements temporaires accessibles aux personnes les plus précaires, pour lesquelles aucune solution de logement stable n'existe.

Les quatre missions de SNL :

- Créer des logements très sociaux par construction, achat rénovation, bail à réhabilitation ou mise à disposition par des particuliers ;
- Louer ces logements à des personnes en difficulté « le temps qu'il faut » pour qu'elles retrouvent une stabilité ;
- Accompagner chaque ménage jusqu'à l'accès à un logement pérenne. Cet accompagnement est assuré par des bénévoles du quartier et par un travailleur social de l'association ;
- Témoigner pour mobiliser autour de son action et pour interpeller les instances politiques et les acteurs publics ou privés.



Gouvernance

Les membres du conseil syndical (suite aux élections de l'assemblée générale du 11 mai 2023)

- AFM-Téléthon, Claire SCHILLER-HEUZE
- Aides, Marc DIXNEUF
- CARE France, Emanuela CROCE
- Croix-Rouge française, Laurent AMIAND
- Fédération Française des Banques Alimentaires, Laurence CHAMPIER
- Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles, Alexandre CATHELIN
- Fondation de France, Axelle DAVEZAC
- Fondation du Judaïsme Français, Paule-Henriette LEVY
- Fondation Notre Dame, Sylvie BRETONES
- Fondation pour la Recherche Médicale – FRM, Benjamin PRUVOST
- Fonds Social Juif Unifié, Richard ODIER
- Handicap International, Sophia GIRABANCAS-PEREZ
- Médecins du Monde, Jean-Baptiste MATRAY
- Secours Islamique France, Samir MAJDOUB
- UNICEF, Marie-Charlotte BRUN
- **Président : Pierre SIQUIER**
- **Personnalité qualifiée : Philippe PAILLIART**

Les membres du bureau (suite aux élections du conseil syndical du 11 mai 2023)

Président : Pierre SIQUIER

Personnalité qualifiée : Philippe PAILLIART

Vice-présidents :

- Fondation de France, Axelle DAVEZAC
- Croix Rouge française, Laurent AMIAND

Trésoriers :

- Aides, Marc DIXNEUF
- Fonds Social Juif Unifié représenté, Richard ODIER (adjoint)

Secrétaires :

- AFM-Téléthon, Claire SCHILLER-HEUZE
- Fondation pour la Recherche Médicale – FRM, Benjamin PRUVOST (adjoint)



Nos 141 membres

ACAT France · Action contre la Faim · Action Education · Action Enfance · AFM - Téléthon · Agence du don en nature · AIDES · ALIMA · American Hospital of Paris · Amnesty International France · APF France handicap · Apprentis d'Auteuil · Asmae - Association sœur Emmanuelle · Association France Alzheimer · Association Petits Princes · Association Valentin Haüy · ATD Quart Monde · Aviation Sans Frontières · Break Poverty Foundation · Bureau International Catholique de l'Enfance · CARE France · CCFD - Terre Solidaire · CFRT · Cité de la Musique – Philharmonie de Paris · COMPASSION IN WORLD FARMING FRANCE · Croix-Rouge française · Delta7 · Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France · Electriciens sans frontières · EMMAÛS Solidarité · Enfance et Partage · Fédération Française de Cardiologie · Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles · Fédération Française des Banques Alimentaires · Fédération Française des diabétiques · Fédération Nationale CAMI Sport et Cancer · FIDESCO · Fonds Adie · Fondation Abbé Pierre · Fondation ARC pour la recherche sur le cancer · Fondation ARSEP · Fondation Caritas France · Fondation CentraleSupélec · Fondation de France · Fondation de l'Armée du Salut · Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée · Fondation de Montcheuil · Fondation des Amis de l'Atelier · Fondation des Monastères · Fondation du Judaïsme Français · Fondation du patrimoine · Fondation du Protestantisme · Fondation du Souffle · Fondation Française de l'Ordre de Malte · Fondation HEC · Fondation des Hôpitaux · Fondation Jérôme Lejeune · Fondation les amis de l'Arche · Fondation Marianiste · Fondation Notre Dame · Fondation Paralysie Cérébrale · Fondation Perce-Neige · Fondation pour la Nature et l'Homme · Fondation pour le Logement Social · Fondation Raoul Follereau · Fondation Terre de Liens · Fondation Voir & Entendre · FONDS DE DOTATION ONF-AGIR POUR LA FORÊT · Fonds Social Juif Unifié · FOODWATCH France · France Nature Environnement · France Parrainages · FRC - Neurodon · Frères des Hommes · FRM - Fondation pour la Recherche Médicale · GEFLUC · GERES · Greenpeace France · Habitat et Humanisme · Handicap International · Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild · Human Rights Watch · Institut Curie · Institut du Cerveau · Institut Gustave Roussy · Institut Paoli-Calmettes · Institut Pasteur · La Chaîne de l'Espoir · La Cimade · La Fondation de Lille · La Jeunesse au Plein Air · La Mie de Pain · Laurette Fugain · L'Envol · Le Rire Médecin · Le Rocher Oasis des Cités (R.O.C) · Ligue contre le cancer · L'Œuvre d'Orient · LPO · L214 · Maisons d'accueil l'Îlot · Mécénat Chirurgie Cardiaque · Médecins du Monde · Médecins Sans Frontières · Nos petits frères et sœurs · Œuvre de Secours aux Enfants · Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des sapeurs-pompier de France · Œuvre Falret · Ordre de Malte France · Orphéopolis · Oxfam France · Partage · Petits Frères des Pauvres · Plan International France · Planète Enfants & Développement · Pour un Sourire d'Enfant · Première Urgence Internationale · Renaloo · Scouts et Guides de France · Secours Catholique – Caritas France · Secours Islamique France · Secours populaire français · Sidaction · SNSM - Les Sauveteurs en Mer · Société de Saint-Vincent-de-Paul · Société Protectrice des Animaux · Solidarité Laïque · Solidarités International · Solidarités Nouvelles pour le Logement Union · SOS MEDITERRANEE FRANCE · SOS Sahel · SOS Villages d'Enfants · Toit à moi · Toutes à l'école · Un Enfant par la Main · UNAPEI · UNICEF France · Vaincre la Mucoviscidose · Vaincre le cancer – NRB · WELFARM · WWF France

L'équipe France générosités



Laurence Lepetit
Déléguée générale



Pierre Siquier
Président



Olga Leguede
Chargée de gestion administrative et financière

Pôle études et communication



Nadège Rodrigues
Directrice études et communication



Corentin Hue
Chargé de projet digital



Claire Bourdon
Chargée d'animation du réseau



Lucy Pfliger
Ingénieure d'études



Ipek Aykut
Chargée de communication junior
(de janvier à juillet)

Pôle juridique et fiscal



Sarah Bertail
Directrice juridique et fiscale



Anouk Marchaland
Collaboratrice juridique



Pauline Hery
Chargée d'affaires publiques
(A partir de décembre)

Rapport financier

Bilan et compte de résultat Comptes agrégés

France générosités est le syndicat français des associations et fondations qui font appel à la générosité du public. France générosités valorise le secteur, défend les intérêts de ses membres et soutient le développement de la générosité. Au 31 décembre 2023, France générosités comptait 141 membres actifs.

De façon concrète, France générosités :

- Représente le secteur auprès des pouvoirs publics, des médias et des partenaires privés.
- Informe et forme les publics concernés sur les aspects juridiques et fiscaux de la collecte.
- Assure un travail de veille, d'expertise et d'information.
- Accompagne et soutient ses adhérents dans leur stratégie de collecte.
- Réalise des études marketing et juridiques.
- Mutualise certains services.

L'Institut pour le Développement des générosités a été créé à l'initiative des membres de France générosités pour promouvoir la générosité et la culture du don en France. La contribution à cet Institut permet de financer chaque année toutes les actions de sensibilisation, de développement et de promotion de la générosité. Dans le cadre du nouveau plan stratégique 2023-2028 voté à l'unanimité lors de la dernière Assemblée générale, l'IDG poursuivra ses actions tournées vers le grand public en confortant notamment la plateforme de référence infodon.fr ; en développement d'un dispositif d'engagement des membres et en développement de l'éducation à la générosité auprès des plus jeunes.

Dans le but d'améliorer la visibilité financière et de la transparence, nous franchissons une étape significative cette année en vous présentant pour la première fois les comptes agrégés du syndicat France générosités ainsi que de son fonds de dotation, l'Institut pour le Développement des Générosités. L'agrégation nous permet de rassembler les informations financières de nos deux entités. Cela nous offre une vue d'ensemble plus précise de notre réalité économique et de notre impact.

Activités et faits caractéristiques de l'exercice 2023

France générosités, syndicat professionnel, a son siège social situé au 4 impasse Chausson 75010 PARIS.

Une partie des locaux sont loués par France générosités à l'association Coordination Nationale du face-à-Face dont les conditions ont été définies dans un contrat de bail signé le 21 décembre 2021. Par ailleurs une convention de moyens portant sur les frais de fonctionnement partagés lie France générosités et la CNFF. L'association Coordination Nationale du face-à-face quitte les locaux de France générosités le 01 octobre 2023 et rompt ainsi les liens contractuels avec le syndicat.

L'association L'École de la Philanthropie a choisi de confier sa gestion administrative à France générosités, qui a fait l'objet d'un mandat de gestion signée le 29 août 2023. Les frais engagés par France générosités à ce titre sont refacturés à L'École de la Philanthropie. Les équipes de l'École sont accueillies dans les locaux du Syndicat en lieu-et-place de l'espace occupé précédemment par la CNFF.

Après 25 ans d'action au service de la générosité, notre engagement est intact et nous sommes prêts à relever les défis qui s'annoncent pour l'avenir. Si les avancées des années passées sont majeures, notre nouveau plan stratégique votée lors de la dernière Assemblée générale trace la voie pour aller encore plus loin les cinq prochaines années. Avec trois priorités :

- **Accroître la générosité et préparer son avenir,**
- **Développer l'influence de la générosité dans l'espace public**
- **Agir ensemble en France et en Europe.**

Ce plan d'action ambitieux exige des investissements importants notamment en termes de développement des ressources humaines dédiées aux missions sociales du Syndicat.

Hormis ces faits, aucun événement significatif survenu au cours de l'année n'a impacté la gestion financière du syndicat.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2023 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N2018-06 du 5 décembre 2018 relatif au plan comptable générale

Rapport financier

et le règlement N° 2009-10 relatif à la présentation des comptes annuels des syndicats.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et de régularité et conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations complémentaires relatives aux comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont caractérisés par les données suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

- Logiciels bureautiques 1 à 3 ans
- Logiciels spécifiques 4 ans
- Agencements et installations 10 ans
- Matériels de bureau et informatique 3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent le dépôt et cautionnement des locaux loués.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale et les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'un risque de non-recouvrement apparaît.

Disponibilités

Les fonds disponibles sont placés sur un compte Livret A et un compte sur Livret.

Bilan agrégé 2023

Le bilan agrégé fait ressortir les principaux chiffres suivants :

- Total du Bilan	805 273 €
- Total de la trésorerie	568 460 €
- Résultat de l'exercice	12 595 €

Et ne fait état d'aucune dette financière.

BILAN SIMPLIFIÉ AGRÉGÉ (FG+IDG)							
ACTIF	2023	2022	Variation	PASSIF	2023	2022	Variation
ACTIF IMMOBILISÉ				FONDS PROPRES			
Immobilisation Incorporelles	-	-		Report à nouveau	543 699,00	490 470,00	11%
Immobilisation Corporelles	54 683,00	57 174,00	-4%	Résultat de l'exercice	12 595,00	53 228,00	-76%
Immobilisations Financières	13 196,00	13 196,00	0%		-		
Sous total actif immobilisé	67 879,00	70 370,00	-4%	Sous total fonds propres	556 294,00	543 699,00	2%
ACTIF CIRCULANT				DETTES			
Avance et acompte versés	-	-		Dettes fournisseurs et comptes rattachées	107 504,00	87 337,00	23%
Créances et compte rattachés	134 371,00	109 691,00	22%	Dettes fiscale et sociales	141 466,00	121 229,00	17%
Autres	18 670,00	3 519,00					
Valeurs Mobilière de placement	-	-		Autres dettes	9,00	-	
Disponibilités	568 460,00	554 081,00	3%	Produits constatés d'avance	-	-	
Charges constatées d'avance	15 892,00	15 062,00	6%				
Sous total actif circulant	737 394,00	682 352,00	8%	Sous total dettes	248 979,00	208 566,00	19%
TOTAL GÉNÉRAL	805 273,00	752 722,00	7%	TOTAL GÉNÉRAL	805 273,00	752 265,00	7%

Rapport financier

Actif du bilan

Actif immobilisé

Le total des immobilisations s'élève à **67 879 €** à la fin 2023 contre **70 370 €** à fin 2022.

Les immobilisations incorporelles sont totalement amorties. Les immobilisations corporelles s'élèvent à **54 683 €**, correspondant au matériel informatique, au mobilier de bureau acquis par France générosités et les travaux d'aménagement.

Le compte immobilisations financières totalise un montant de **13 196 €** au 31 décembre 2023, correspondant au dépôt de garantie du 4 impasse Chausson.

Actif circulant

L'actif circulant passe de **682 352 €** à **752 722 €**. Il augmente de **8%**.

Le compte « créance et compte rattachés » fait état d'une créance de **134 371 €**, correspondant aux soldes des cotisations, de la refacturation des frais de fonctionnement de la CNFF et du solde du mandat de gestion de l'École de la philanthropie, de la subvention de la DJEPVA restant due au 31 décembre 2023.

Le compte « autres créances » fait état d'un montant de **18 670 €** contre **3 519 €**.

Les disponibilités en 2023 ont été augmenté de **3%**, passant de **554 081 €** à **568 460 €**.

Le compte « Charges constatées d'avance » fait état d'un montant de **15 892 €** correspondant aux abonnements et locations conclus en 2023 à cheval sur 2024 : loyer des bureaux, aux contrats de maintenance informatique et de maintenance internet et la location du logiciel de gestion.

Passif du bilan

Fonds associatifs

Le total des fonds associatifs s'élève à **556 294 €** contre **543 699 €** en 2022.

Le report à nouveau s'élève à **543 699 €** après incorporation du résultat 2022 de **53 288 €**.

Le report à nouveau 2023 sera de **556 294 €** après décision de l'Assemblée générale.

Le 20 mars 2003, le Conseil syndical a décidé de constituer une réserve pour permettre au syndicat de faire face à ses engagements, en cas d'exercice déficitaire. Le résultat de cette année permet d'augmenter les réserves de **2,3%** par rapport à 2022.

Dettes

Le compte « fournisseurs et compte rattachés » s'élève à **107 504 €** contre **87 337 €** en 2022 correspondant :

- à des factures non parvenues au 31 décembre pour un montant de **67 496 €**

- à des factures parvenues, mais non réglées au 31 décembre pour un montant de **40 008 €**

- et à des trop perçues des membres, remboursés en janvier 2024.

Le poste des dettes fiscales et sociales s'élève en fin d'exercice à **141 466 €**, correspondant aux charges sociales du 4ème trimestre 2023, réglées en janvier et les charges sur les congés payés non pris en 2023.

Compte de résultat agrégé 2023

Rappelons que France générosités a conclu avec la Coordination Nationale du Face-à-Face le 30 décembre 2021 un protocole d'accord. Elle comprend la mise à disposition de locaux, de personnel et la réalisation de prestations nécessaires au fonctionnement de la Coordination Nationale du Face-à-Face. Cet accord a été résilié le 28 août 2023 pour un départ effectif de la Coordination Nationale du Face-à-Face le 30 septembre 2023. Par ailleurs, le personnel du syndicat prenant en charge les missions de communication BtoC sont mis à disposition de l'Institut pour le développement des générosités pour la réalisation de ses missions. Enfin, France générosités a signé un contrat de mandat de gestion avec l'École de la Philanthropie le 29 août 2023 au titre duquel la responsable de l'École de la Philanthropie, salariée de France générosités est mise à disposition de celle-ci ainsi qu'une quote-part de la DG et de la chargée de gestion pour le pilotage stratégique, administratif et financier.

Rapport financier

COMPTE DE RESULTAT AGRÉGÉ (FG+IDG)							
CHARGES	2023	2022	Variation	PRODUITS	2023	2022	Variation
Charges d'exploitation				Produits d'exploitation			
Autres achats et charges externes	322 649,00	372 402,00	-13%	Production vendue (Biens et services)	2 820,00	4 766,00	-41%
Impôts, taxes et versements assimilés	31 145,00	19 653,00	58%	Subventions d'exploitation	43 417,00	20 000,00	117%
Salaires et traitements	425 374,00	299 944,00	42%	Reprises sur provisions et transfert de charges	88 772,00	52 213,00	70%
Charges sociales	205 051,00	139 367,00	47%	Contribution financières	28 500,00	40 000,00	-29%
Dotations aux amortissements	15 782,00	27 540,00	-43%	Cotisations	843 320,00	799 191,00	6%
Autres charges	82,00	4 368,00		Autres produits	460,00	388,00	19%
Sous total charges d'exploitation	1 000 083,00	863 274,00	16%	Sous total produits d'exploitation	1 007 289,00	916 558,00	10%
Charges financières				Produits financiers			
	-	-		Autres intérêts et produits assimilés	6 372,00	1 501,00	
Sous total charges financières	-	-		Sous total produits financiers	6 372,00	1 501,00	
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
Dotation exceptionnelle	-	1 500,00		Sur opération de gestion	-	-	
sur exercice antérieur	-	-		Sur exercice antérieur	-	-	
Sous total charges exceptionnelles	-	1 500,00		Sous total produits exceptionnels	-	-	
Impôts sur le bénéfice	984,00	57,00					
Résultat	12 595,00	53 228,00					
Sous total	1 001 067,00	864 831,00	16%	Sous total	1 013 662,00	918 059,00	10%
TOTAL GÉNÉRAL	1 013 662,00	918 059,00	10%	TOTAL GÉNÉRAL	1 013 662,00	918 059,00	10%
Évaluation des contribution volontaires en natures							
Mise à disposition gratuite de biens et services	2 760,00	1 275 101,00	-100%	Prestation en nature	2 760,00	1 275 101,00	-100%

Les charges

Le total des charges s'élève à **1 001 067 €** en 2023 contre **864 831 €** en 2022. Elles sont en progression de **16%** au regard de l'exercice précédent et au regard des embauches prévues dans le cadre du plan stratégique 2023-2028 du syndicat.

L'essentiel des charges est constitué par les charges de personnel¹ (**65%**), **soit 653 293 euros en 2023 contre 452 259 en 2022**. Cette part a progressé par rapport à l'exercice précédent où elle constituait **53%** du total des charges. Les salariés sont presque exclusivement à l'exception de la chargée de gestion et d'une quote part de la déléguée générale.

- L'effectif affecté aux missions de France générosités est de **8 ETP** dont **6 postes cadres**, **2 postes de non-cadre**, **1 poste de cadre à temps partiel** et **2 stagiaires**.

- Le personnel affecté à la réalisation de la mission de l'École de la Philanthropie : **6%** soit **1 ETP** au poste de cadre.

Les produits

Le total des produits d'exploitation s'élève à **1 007 289 €** contre **916 558 €** en 2022, soit une augmentation de **10%**. L'essentiel des produits est réalisé grâce aux cotisations des membres, qui s'élèvent à **843 320 €** en **2023** contre **799 191 €** en **2022**. Elles ont progressé de **6%** entre les

deux exercices. Cette augmentation est consécutive de l'augmentation statutaire de la grille de cotisation de **1,5%** en **2023** et de l'entrée de **six** nouveaux membres.

Notons que les cotisations seules doivent assurer en totalité le financement des charges de fonctionnement², comme demandé par l'Assemblée générale afin de préserver l'indépendance du syndicat. Elles ont couvert sur cet exercice **85,67 %** des frais.

Le poste « reprises sur provisions et transfert de charges » s'élève à **87 272 €** contre **52 213 €** en 2022. Elles correspondent à la refacturation des frais de fonctionnement de l'association « Coordination Nationale du Face à Face » et l'association « L'École de la philanthropie ». L'affectation des frais de fonctionnement est calculée au prorata du poids du personnel sur l'ensemble des effectifs dans les locaux du syndicat.

Les subventions d'exploitation affichent un montant de **43 417 €** à la fin **2023**, correspondant au versement de la subvention du Ministère en charge de la vie associative de **30 000 €** pour la réalisation de travaux pour développer et diffuser les connaissances sur la générosité et la subvention CIFRE de **13 417 €**.

Le poste contributions financières affiche un montant de **28 500 €**, correspondant au soutien de La Banque Postale pour la réalisation du baromètre de la générosité et au

¹ Salaires et traitements + charges sociales (425 374+205 051+22 868= 653 293 en 2023) et (299944+139367+12948 =452 259 en 2022)

² Charges d'exploitation hormis les dotations aux amortissements.

Rapport financier

partenariat sur le développement du don par SMS avec Orange et l'AF2M.

Le poste « production vendue » affiche un montant de **2 820 €** correspondant à la diffusion des offres d'emploi sur le site de France générosités par d'autres organismes que les membres du syndicat.

Le poste « autres produits » affiche un montant total de **460 €** correspondant à des interventions extérieures rémunérées de l'équipe salariée, à la perception de droits d'auteurs à la suite de la rédaction d'article et à la publication du guide juridique et fiscal sur la collecte de fonds.

Les produits financiers s'élèvent à **6 372 €** contre **1 501 €** en 2022.

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 2760 euros contre plus d'1 millions d'euros l'année dernière. Ces contributions sont exclusivement de la mise à disposition d'espace publicitaire dans le cadre de la campagne annuelle de développement de la générosité. Il n'y a pas eu de campagne 2023 puisqu'il a été décidé dans le cadre du plan stratégique de repenser celle-ci et de tester une nouvelle période de campagne en février 2024. A ce jour, nous ne valorisons pas la participation bénévole des personnalités qualifiées.

► Conclusion

Le résultat net de notre syndicat affiche un excédent de **12 595 €**, témoignant de notre dynamisme et de notre gestion rigoureuse. Voici quelques points clés à retenir :

Croissance maîtrisée : Notre syndicat est en pleine expansion, mais nous avons su garder un contrôle efficace sur nos charges et nos ressources. Cette croissance réfléchie nous permet de maintenir notre stabilité financière.

Modèle robuste : Bien que les cotisations ne couvrent pas actuellement la totalité de nos dépenses en ressources humaines et en fonctionnement, notre modèle reste solide. Nous avons su diversifier nos sources de financement et maintenir notre équilibre financier.

Ressources privées : Pour poursuivre notre développement, nous devons explorer davantage les ressources privées. L'axe BtoC, axé sur le « Développement de la générosité des Français », offre des opportunités prometteuses. Cela nécessitera une stratégie bien construite et une équipe dédiée pour la mettre en œuvre.

En résumé, notre Syndicat est en bonne voie. Nous croyons en notre capacité à faire face aux défis à venir et à poursuivre notre mission.

Rapport financier

Budgets prévisionnels 2024 Budget agrégé FG/IDG

Introduction

Les budgets 2024 sont établis en fonction du plan stratégique 2023-2028 et du plan d'action 2024.

Les budgets prévisionnels pour 2024 ont été revus à la hausse, avec augmentation de **24 %** par rapport à l'année précédente (2023). Cette augmentation est principalement liée aux nouveaux axes de développement votés lors de l'assemblée générale 2023 avec un renforcement de notre plaidoyer en France et en Europe et la création d'un poste de chargé de plaidoyer et l'investissement collectif dans l'éducation à la générosité (+ 10%). Notre objectif pour 2024 est d'atteindre l'équilibre entre nos ressources et nos dépenses. Pour cela, nous avons inclus une hypothèse de recherche de partenariat d'un montant de 50 000 € au premier semestre 2024. Nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre nos objectifs et à contribuer aux succès de notre mission.

Grille de cotisation 2024

L'évaluation des cotisations conformément à l'article 24 des statuts : « en l'absence de décision contraire de l'assemblée générale, le montant annuel des cotisations est indexé sur l'indice de l'INSEE des prix à la consommation, séries hors tabac, ensemble des ménages à partir de l'année 2022 » fait état d'un montant de **918 496 €** avec un taux d'inflation de 5,2%.

S'ajoute à ce montant **106 750 euros** correspondant à une contribution annuelle à l'Institut du développement des générosités pour participer au financement de l'Ecole de la générosité selon la grille forfaitaire à la page suivante.

GRILLE DES COTISATIONS ET DES CONTRIBUTIONS 2024

N° Tranche	Montant des ressources privées	Cotisations FG Montant (en €) * (Facture en janvier)	Contributions IDG Montant (en €) ** (Facture en juillet)	Total des cotisations annuelles
1	Jusqu'à 1 M€	652,65	326,32	978,97
2	Entre 1 et 2 M€	1 067,55	533,77	1 601,32
3	Entre 2 et 4 M€	1 778,46	889,23	2 667,69
4	Entre 4 et 8 M€	2 607,10	1 303,55	3 910,65
5	Entre 8 et 16 M€	4 741,03	2 370,51	7 111,54
6	Entre 16 et 32 M€	6 400,62	3 200,31	9 600,92
7	Entre 32 et 64 M€	8 890,01	4 445,00	13 335,01
8	Entre 64 et 100 M€	10 054,49	5 027,25	15 081,74
9	Supérieur à 100M€	11 852,56	5 926,28	17 778,84

Rapport financier

GRILLE DE CONTRIBUTION ÉCOLE DE LA GÉNÉROSITÉS 2024		
N° Tranche	Montant des ressources privées	Contribution fixe IDG/EDG (facture en mai)
1	Jusqu'à 1 M€	200,00
2	Entre 1 et 2 M€	200,00
3	Entre 2 et 4 M€	200,00
4	Entre 4 et 8 M€	750,00
5	Entre 8 et 16 M€	750,00
6	Entre 16 et 32 M€	750,00
7	Entre 32 et 64 M€	2 000,00
8	Entre 64 et 100 M€	2 000,00
9	Supérieur à 100M€	2 000,00

Charges

Il est prévu un total de charges de **1 245 888 €** en augmentation de **24%** par rapport à 2023.

Les charges de mission³

Les charges de projet sont estimées à **1 025 559 €**. Elles représentent **82%** du total des budgets. Elles se décomposent ainsi :

Représentativité et influence

Le volet représentativité et influence, fait état d'un montant de **167 609 €, soit 16% des missions sociales**. Il regroupe les missions de représentation d'intérêts du syndicat sur le volet générosité et ESS (veille et plaidoyer) ainsi que les événements dédiés comme le petit-déjeuner parlementaire, la conférence sur la générosité et les cotisations aux réseaux d'influence du secteur (EFA, ESS France). L'arrivée en décembre 2023 d'une chargée de plaidoyer dédiée vient renforcer le pôle précédemment composé d'une quote-part de la déléguée générale et de la Directrice juridique et fiscale. Son arrivée va permettre de poursuivre la professionnalisation des affaires publiques du syndicat,

de développer une newsletter dédiée à destination des salariés, d'animer un groupe de travail et de renforcer notre action sur le volet ESS et européen.

Développement de la générosité

Le volet « Centre de ressources et les études, fait état d'un montant de **489 864 €, soit 48% des missions sociales du syndicat** étant entendu que le pôle études nourrit également le plaidoyer et l'accompagnement des membres.

Il intègre notamment pour le volet études :

- La réalisation des baromètres (générosité, Image et notoriété) ;
- La réalisation des études qualitatives sur le comportement des donateurs et l'expérimentation dans le cadre de la Thèse CIFRE ;
- La réalisation des travaux sur le *Panorama des générosités* en partenariat avec l'Observatoire de la Philanthropie de la Fondation de France ;
- Le colloque annuel avec la présentation du *Panorama national des générosités* ;
- La mise en place de l'outil de veille stratégique sur le développement de la générosité BtoC ;
- La mise en place du centre de ressources ;

³ Les missions en conformités avec le plan stratégique 2023-2028.

Rapport financier

Il intègre pour le volet développement de la générosité auprès du grand public :

- La nouvelle campagne « Pouvoir de don »
- L'animation et le développement du site infodon.fr
- Le soutien à l'Ecole de la générosité

Les ressources humaines dédiées à cette mission sont pour le pôle étude, une quote-part de la déléguée générale et de la directrice études et communication, notre ingénieure d'étude en CIFRE et un poste en stage en économétrie pour la réalisation du Panorama.

Pour le volet développement de la générosité BtoC et notamment l'animation du site et de la campagne une quote-part de la directrice études communication, du chargé de projet digital et une chargée de communication en contrat en alternance pour 9 mois. A terme le renforcement de cet axe devra intégrer le recrutement d'un(e) chargé(e) de communication sur un poste pérenne.

Enfin, une quote-part de la déléguée générale et de la chargée de gestion est dédiée (16%) au développement de l'Ecole de la générosité (refonte de la gouvernance, du modèle économique, administration et gestion de l'Ecole). Ce travail fait l'objet d'un mandat de gestion avec l'Ecole.

Accompagnement du réseau

Le volet Accompagnement du réseau fait état d'un montant de **368 084 €, soit 36% des missions sociales**. Ce poste regroupe les événements, la communication institutionnelle et l'accompagnement des 2600 collaborateurs des membres du Syndicat (conseils juridiques, groupes de travail, production de ressources) :

- Assemblée générale (statutaire) ;
- Journée des adhérents ;
- Participation aux conférences métiers (congrès des notaires, Congrès CFF, séminaire AFF) ;
- Groupe de travail (DAF, Marketing, Juridique et fiscal...) ;
- Travaux de la refonte du site Internet ;
- Documentation.

Sur ce volet, la ressource humaine est évidemment clé puisque l'expertise est quasiment intégralement internalisée à l'exception de la compétence financière pour laquelle nous recourons au Cabinet INESS depuis trois ans. L'ensemble des salariés à l'exception de la chargée de gestion pilotent et animent cette activité.

► Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont estimés à **220 329€**, en hausse de **1%** par rapport à l'année précédente (2023) reflet du souci de contenir les dépenses malgré l'inflation.

La chargée de gestion principalement et la déléguée générale pilotent l'administration quotidienne du Syndicat. L'embauche d'une assistante comptable en contrat en alternance en septembre 2024 devra permettre de renforcer la chargée de gestion alors que nous gérons trois entités dont les comptabilités sont entièrement internalisées.

Rapport financier

BUDGETS PRÉVISIONNELS 2024 AGRÉGÉS (FG + IDG)

CHARGES Libellé	MONTANT		Part BP
	2023	2024	
1. MISSIONS SOCIALES	783 042,87	1 025 559,00	82%
1.1. Représentativité et influence	95 340,98	167 609,92	16%
1.1.1 Défendre et promouvoir la générosité -France	72 394,73	133 863,13	
1.1.2 Défendre et promouvoir l'espace non-lucratif au sein de l'ESS en France et Europe	22 946,24	33 746,78	
1.2 Développement de la générosité	324 010,14	489 864,38	48%
1.2.1 Observatoire de la générosité	147 463,56	191 127,94	
1.2.2 Développer la générosité BtoC	132 981,90	158 511,21	
1.2.3 Ecole de la générosité	43 564,67	140 225,23	
1.3 Accompagnement du réseau	363 691,76	368 084,70	36%
1.3.1 Groupes de travail	295 150,42	290 068,70	
1.3.2 Evenements	7 889,14	22 525,00	
1.3.3 Communication	43 957,01	42 869,00	
1.3.4 Documentation	10 215,19	8 322,00	
1.3.5 Acompagnement	6 480,00	4 300,00	
2. FRAIS de FONCTIONNEMENT dont dotation	218 164,50	220 329,00	18%
Dotation aux amortissements	15 782,00	14 428,00	
TOTAL GÉNÉRAL	1 001 067,37	1 245 888,00	

Produits

Le total des produits est estimé pour 2024 à **1 245 888 €**, en progression de **23 %** par rapport à 2023.

Les cotisations

Sur la base des grilles de cotisations proposée précédemment, les cotisations sont évaluées à **918 496 € et 106 750 euros pour l'Ecole de la générosité**. Elles constituent **82 %** des produits. L'estimation prend en compte **22 000€** de cotisations de nouveaux membres.

Les subventions et partenariats privés

Ce poste correspond :

- à la poursuite du triennal de la DJEPVA de **30 000 €** ;
- à la poursuite du triennal de LBP de **20 000 €** ;
- à une contribution exceptionnelle de la Fondation de

France de **25 000 €** par an sur 2 ans sur le *Panorama des générosités* ;

- à une contribution des autres têtes de réseau de **12 000 €** sur le *Panorama des générosités*.

Les autres produits

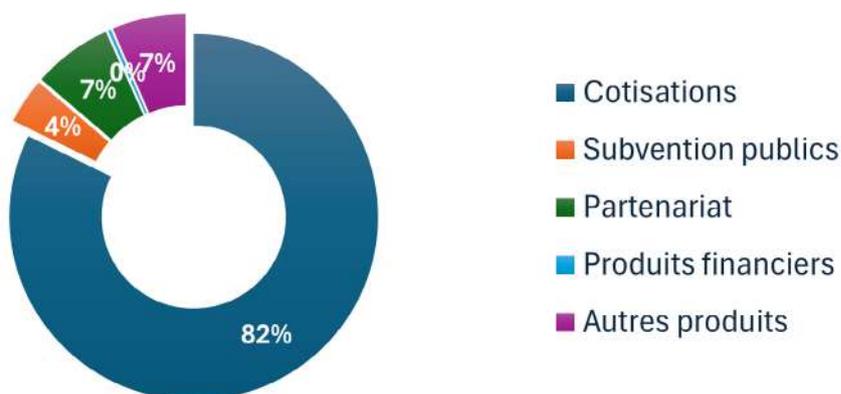
Les autres produits sont de **83 642 €**, soit une diminution de **30%** par rapport à 2023. Cette baisse est principalement due au retrait de la CNFF dans les locaux de FG et à la renégociation du mandat de gestion de l'Ecole de la philanthropie **59 539€** notamment parce que le contrat de travail de la responsable de l'Ecole a été transféré au 1er février.

Ressources complémentaires à rechercher : 50 000 €

Le budget prévisionnel 2024 affiche un résultat nul sous réserve de la sécurisation de ces ressources complémentaires.

Rapport financier

Répartition des ressources 2024



BUDGETS PRÉVISIONNELS AGRÉGÉS 2024 (FG+IDG)			
PRODUITS Libellé	MONTANT		Part BP
	2023	2024	
COTISATIONS	843 320,00	1 025 246,00	82%
Cotisations + nouveaux adhérents	843 320,00	918 496,00	
Contribution Ecole de la générosité		106 750,00	
SUBVENTIONS ET PARTENARIATS	58 500,00	137 000,00	
Publics	30 000,00	50 000,00	4%
<i>Acquis-Triennale DJEPVA</i>	30 000,00	30 000,00	
<i>Triennal ESS (à négociier)</i>	-	20 000,00	
Privés	28 500,00	87 000,00	7%
<i>Triennal Banque Postale</i>	20 000,00	20 000,00	
<i>Soutien Fondation de France Panorama</i>	-	25 000,00	
<i>Participation partenaire Panorama</i>	-	12 000,00	
<i>Autres (ORANGE -AF2M)</i>	8 500,00	30 000,00	
AUTRES PRODUITS	111 841,91	83 642,00	7%
<i>Diffusion offre d'emploi</i>	2 820,00	3 900,00	
<i>Quôte part frais de fonctionnement CNFF/EDP</i>	25 557,00	-	
<i>Subvention CIFRE</i>	13 417,00	14 000,00	
<i>Remboursement OPCA</i>	6 002,00	3 000,00	
<i>Produits financiers</i>	7 872,00	3 204,00	
<i>Autres (Droit d'auteur Dalloz)</i>	460,43	-	
<i>Mandat de gestion École de la Philanthropie</i>	55 713,48	59 538,00	
TOTAL GÉNÉRAL	1 013 661,91	1 245 888,00	
<i>Solde avant amortissement</i>	28 376,54	14 428,00	
<i>Solde après amortissement</i>	12 594,54	-	